



TAXE D'APPRENTISSAGE 2026

L'École des Formations Maritimes forme chaque année des marins qualifiés, prêts à répondre aux besoins des entreprises du secteur maritime.

ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF

Implantée aux Sables d'Olonne et à l'Île d'Yeu, nous accompagnons :

- 20 apprentis CAP maritime
- 200 marins en formation continue

100%

TAUX D'INSERTION
PROFESIONNELLE DES CAP

93%

TAUX DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, UN INVESTISSEMENT VISIBLE

Grâce à votre soutien, nous finançons :

- La modernisation des ateliers et vestiaires
- L'achat de matériel pédagogique
- La participation de nos apprentis au Concours MAF (Meilleur Apprenti de France)
- Le développement de nouveaux programmes adaptés aux besoins des entreprises

ENSEMBLE, FAÇONNONS L'AVENIR DE LA FORMATION MARITIME

COMMENT NOUS ATTRIBUER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

À partir du 26 mai :

- Connectez-vous sur www.soltea.education.gouv.fr
- Recherchez : École des Formations Maritimes
Code UAI : 0851497R
- Attribuez tout ou partie de votre solde



Merci de nous informer de votre versement afin que nous puissions valoriser votre engagement.

DEVENEZ PARTENAIRE DE LA FORMATION MARITIME

Votre contribution participe concrètement à la formation des marins qui rejoindront demain vos équipages, vos entreprises et votre filière.

PASCAL ROTROU - DIRECTEUR DE L'EFM LES SABLES ET YEU

LS 02 51 23 96 13 - YE 02 51 58 76 23
direction@ecoledesformationsmaritimes.fr

Siège social : Allée Frère Maximin 85100 - Les Sables d'Olonne
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
SIRET 786 454 041 00025 - Code UAI 0851497R

www.ecoledesformationsmaritimes.fr

